



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-087

Séance du 27 juin 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt sept juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt et un juin, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 21

**Ayant pris part à la
délibération :** 27

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Véronique LACROIX, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Monsieur Alain BARRAU, Madame Ambre SOULARD donnant procuration à Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Henri VIAULES donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Jean-Michel LOPEZ donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Alain BOYER, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Secrétaire de Séance : Madame Nadège BARTHE DE LA OSA.

**Objet de la délibération : Collecte et traitement des déchets des ménages et
déchets assimilés : Tarifs 2024 Redevance Spéciale**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, la Redevance Spéciale instaurée par délibération du Conseil Communautaire (n° 2023-085) en date du 27 juin 2023, est destinée à financer la collecte et le traitement des déchets résiduels assimilés issus d'activités professionnelles.

Conformément au règlement, il y a lieu de distinguer :

- les petits producteurs générant un volume hebdomadaire de déchets ménagers et assimilés inférieur à 770 litres qui seront facturés forfaitairement,
- les gros producteurs générant un volume hebdomadaire de déchets ménagers et assimilés égal ou supérieur à 770 litres qui seront facturés au litrage collecté.

Il est en conséquence proposé à l'assemblée de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs comme suit :

- pour les petits producteurs :

	FORFAIT 1	FORFAIT 2	FORFAIT 3
Tarif annuel €	95 €	190 €	285 €
Production théorique maximale hebdomadaire de déchets (OM+Tri)	1 l à 239 l	240 l à 499 l	500 l à 769 l

- pour les gros producteurs :

- . 0,045 € par litre de déchets résiduels assimilés collectés,
- . 0,015 € par litre de déchets recyclables assimilés collectés.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs 2024 susvisés de la Redevance Spéciale et précise que lesdits tarifs seront révisés en fonction de l'évolution du coût du service et, qu'en l'absence d'évolution, les tarifs resteront inchangés.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

 **Communauté
de Communes
Centre Tarn**

La Secrétaire de séance,
Nadège BARTHELEMY

